



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa trente et unième réunion directive*

Tenue à Genève, le 10 mars 2003

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa trente et unième réunion directive, qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève le 10 mars 2003. Le rapport de cette réunion paraîtra sous forme définitive, ainsi que les rapports sur les travaux de la trentième réunion directive, de la vingtième session extraordinaire et de la cinquantième session du Conseil, comme *Supplément No 15 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/15).



Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Décision adoptée par le Conseil à sa trente et unième réunion directive | 1 |
| II. Préparation de la onzième session de la Conférence (CNUCED XI) | 2 |
| III. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent | 11 |
| IV. Questions diverses | 14 |
| V. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes | 15 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour de la trente et unième réunion directive | 17 |
| II. Participation | 18 |

Chapitre premier

Décision adoptée par le Conseil à sa trente et unième réunion directive

Langues de publication de la documentation officielle du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC

Décision 475 (EX-31)

Le Conseil du commerce et du développement,

Notant la proposition faite à la trente-quatrième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC de publier la documentation officielle du Groupe en arabe et en chinois outre les actuelles langues de publication (anglais, espagnol, français et russe)¹,

Notant en outre que le rapport du Groupe consultatif commun devant être soumis au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED le serait dans toutes les langues officielles,

1. *Estime* qu'il serait, en principe, souhaitable que la documentation officielle du Groupe consultatif commun soit publiée dans les deux autres langues officielles de l'ONU, à savoir l'arabe et le chinois, outre les actuelles langues de publication;

2. *Recommande* que l'Assemblée générale examine la proposition à la lumière de l'opinion exprimée par le Conseil.

*941e séance plénière
10 mars 2003*

¹ ITC/AG(XXXV)/191, par. 89.

Chapitre II

Préparation de la onzième session de la Conférence (CNUCED XI)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil a été saisi du document suivant :
« Proposition du Secrétaire général de la CNUCED concernant la question de fond de l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence » (TD/B/EX(31)/L.1).
2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Conférence elle-même et sa préparation devaient être considérées comme un catalyseur de l'activité de l'organisation, et non pas comme sa raison d'être. L'appellation de la CNUCED était celle d'une conférence, mais cela ne correspondait pas à la vraie nature de l'institution. La onzième session de la Conférence coïnciderait avec le quarantième anniversaire de la CNUCED, et quarante années étaient une période suffisamment longue pour que la CNUCED ait pu consolider son rôle, par ailleurs bien établi par des dizaines de résolutions de l'Assemblée générale. Bien entendu, il était également essentiel de s'adapter aux nouvelles réalités, mais il n'y avait là aucune contradiction – les deux aspects étaient complémentaires.
3. Pour la préparation de la Conférence, il serait, comme toujours, nécessaire de partir de la réalité d'aujourd'hui, ce qui signifiait qu'il fallait considérer les importants événements qui s'étaient produits depuis la dixième session de la Conférence et qui auraient de fortes incidences sur le développement. Ce processus de réflexion s'inscrivait dans une double perspective. D'un côté, il fallait appréhender l'ensemble du contexte extérieur du développement – la forêt et non les arbres – pour déterminer de quelle façon les processus mondiaux influent sur le développement. De l'autre, il fallait considérer les stratégies nationales de développement, non pas de façon isolée, mais dans un contexte sous-régional, régional et international. L'analyse devait être dynamique, évaluer de quelle façon les processus mondiaux, d'un côté, et les stratégies nationales de développement, de l'autre, s'influençaient mutuellement en permanence. Une des définitions de la mondialisation en faisait un processus dans lequel tout ce qui était mondial acquérait une importance locale, et tout ce qui était local était également important pour le contexte mondial. De ce point de vue, il faudrait donc tout d'abord aider les pays à comprendre ce qui se passait dans le système mondial et à définir leur propre façon de réagir aux nouvelles opportunités ou aux nouveaux risques, puis aider les instances internationales de décision à comprendre les besoins et les préoccupations des différents pays. C'était une double tâche, et c'était en fait ce que la CNUCED faisait depuis de nombreuses années. Le nouvel élément serait un effort constant pour améliorer les synergies et la cohésion de l'activité de la CNUCED, et à cet égard les sessions des commissions avaient été extrêmement encourageantes.
4. La Conférence devrait être suffisamment générale pour couvrir toutes les questions concernant le développement, mais en même temps être suffisamment ciblée pour donner des résultats concrets indiquant bien les finalités recherchées. La vocation de la CNUCED aujourd'hui était de contribuer à l'établissement de liens entre les négociations – non seulement sur le commerce, mais aussi sur d'autres domaines – et le secteur productif, c'est-à-dire renforcer la capacité des pays en développement d'influencer les négociations de façon dynamique et constructive et

d'améliorer leurs résultats dans de nombreux secteurs, tels que la technologie, les exportations, le développement des entreprises et l'investissement étranger direct.

5. Enfin, il serait important de considérer de quelle façon la réalisation de ces objectifs imposait de travailler avec différents acteurs, non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, la société civile, et d'autres organisations internationales, comme cela avait été fait à Lyon à l'occasion du Sommet « Partenaires pour le développement » de 1998.

6. La préparation matérielle de la Conférence avait été engagée à l'occasion de réunions organisées avec des représentants du Gouvernement brésilien, et dès que des éléments concrets seraient disponibles concernant les dates et lieu proposés pour la Conférence, les délégations en seraient informées.

7. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la CNUCED était le principal organe de l'Assemblée générale pour les questions de commerce, d'investissement et de développement, et que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines ne devait pas être amoindri. L'un des rôles importants de la CNUCED était de permettre aux pays de dialoguer pour renforcer leur convergence sur d'importantes questions mondiales et de contribuer à une intégration harmonieuse des pays en développement dans l'économie mondiale. Il faudrait donc intégrer la dimension du développement dans l'ordre du jour de la Conférence. La cohérence devait consister non seulement à aider les pays en développement à participer aux processus mondiaux, mais aussi à garantir une meilleure prise en compte par ces processus mondiaux des préoccupations et des intérêts des pays en développement. L'accent devait être mis non pas sur le commerce en lui-même, mais sur le commerce en tant que vecteur du développement national et d'une croissance durable. Le renforcement des capacités productives nationales était essentiel à la croissance, et les questions spécifiques à traiter à cet égard comprenaient la diversification des exportations, l'accès aux marchés et l'entrée, la compétitivité, le développement des PME et le renforcement des capacités de production, ainsi que la question des fluctuations et du marasme des prix des produits de base.

8. Il était important d'assurer le suivi et la mise en œuvre de résultats des récentes conférences mondiales, en particulier afin de traduire en mesures concrètes les décisions prises concernant l'élimination de la pauvreté, l'accès aux marchés, la diversification, l'IED et l'allègement de la dette. La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC avait placé le développement au cœur des négociations, et les stratégies devaient garantir une approche intégrée des politiques financières et commerciales et des politiques d'investissement afin d'assurer un développement durable. L'environnement international devait être équitable, transparent, viable et favorable au développement, mais il fallait aussi que chaque pays en développement dispose d'une marge de flexibilité et de manœuvre.

9. Les résultats de la onzième session de la Conférence devaient être des mesures concrètes assorties d'objectifs spécifiques, et une analyse des raisons pour lesquelles certaines politiques étaient efficaces dans certaines circonstances et pas dans d'autres. Il faudrait intensifier les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CNUCED, en particulier pour l'analyse du commerce et de l'investissement, le développement des entreprises, les stratégies des PME, la concurrence et la diversification. La collaboration et le respect mutuel seraient essentiels, fondés sur des responsabilités partagées, mais différenciées en rapport

avec la diversité des niveaux de développement des pays en développement et de leurs partenaires de développement.

10. L'économie du monde en développement était tributaire de l'exportation de produits de base et de ressources, et la Conférence, à sa onzième session, pourrait valablement entreprendre un examen approfondi des résultats de la Conférence de Cancún. Le programme de travail de la CNUCED au cours de son prochain cycle devrait porter sur des questions telles que l'accroissement des revenus grâce à un meilleur accès aux marchés et à une amélioration de l'entrée, la diversification et la compétitivité des exportations, la commercialisation et l'accroissement des capacités de production, le renforcement des PME, et l'accès au financement et à la technologie.

11. Enfin, la préparation de la onzième session de la Conférence devrait viser des objectifs concrets et pragmatiques. La Conférence devrait continuer d'associer à ses débats le secteur des entreprises et la société civile, et les experts devraient continuer d'enrichir les discussions. Le Groupe des 77 et la Chine avaient un certain nombre de modifications à proposer au libellé du projet de point de l'ordre du jour, l'intention étant de préciser davantage les choses sans limiter ou modifier l'idée à la base de la proposition.

12. Le représentant de la **Grèce**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la CNUCED devait continuer d'être un lieu de formation de consensus, de recherche ainsi que de coopération technique et de renforcement des capacités pour le commerce. L'intégration du commerce dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté devait être un élément essentiel de son activité. L'objectif de la Conférence devrait être de s'attacher à définir de façon pragmatique et constructive les conditions nécessaires au niveau national pour que les pays en développement exploitent au mieux leurs possibilités de développement. Les préoccupations et les intérêts de ces pays devaient être pris en compte dans les processus internationaux engagés par la communauté internationale. La onzième session de la Conférence se tiendrait entre deux conférences ministérielles de l'OMC, et elle aurait donc un important rôle complémentaire à jouer concernant l'analyse des moyens à mobiliser pour obtenir des gains pour le développement et progresser dans l'application des objectifs de la Déclaration du millénaire dans le domaine du commerce international.

13. Le processus préparatoire de la Conférence devrait être relativement allégé. Il serait important d'éviter de répéter des débats qui avaient déjà eu lieu à l'occasion de conférences internationales, et il faudrait se préoccuper de l'application des résultats de ces conférences dans les limites des compétences de la CNUCED. L'Union européenne n'avait rien à redire à la question de fond proposée pour l'ordre du jour de la Conférence, si ce n'est que le libellé devait être affiné de façon à mettre davantage l'accent sur les moyens de définir le rôle de la CNUCED. À cet égard, la CNUCED devait coopérer avec d'autres organisations internationales et éviter les chevauchements d'activités. Il faudrait aussi tenir compte du processus de réforme de l'ONU. La question du mécanisme intergouvernemental était importante si l'on voulait que la CNUCED reste utile, et il faudrait rationaliser ce mécanisme conformément aux conclusions de l'examen à mi-parcours; les réunions accaparaient trop de ressources, et il fallait revenir sur l'ensemble de la question.

14. Pour ce qui était des questions de bonne gouvernance et d'environnement local favorable, la CNUCED était un important lieu d'échanges d'expériences. Les projets

de la CNUCED relatifs à l'investissement pouvaient aider à promouvoir un climat favorable aux entreprises et à l'investissement, ce qui pouvait à son tour aider les pays à attirer des investissements. Toutefois, en l'absence de transparence et de bonne gouvernance, les flux d'investissements resteraient nécessairement insuffisants. Les activités de la CNUCED concernant l'investissement, la bonne gouvernance et la facilitation du commerce devaient donc bénéficier d'une priorité élevée et d'une attention soutenue. Cela déterminerait les conditions de futurs travaux sur la science et la technologie, l'amélioration de la compétitivité des exportations, et les partenariats pour le développement, et permettrait d'exploiter les avantages comparatifs de la CNUCED, au profit également du Programme de Doha pour le développement. Enfin, il fallait mettre en œuvre les décisions prises à l'examen à mi-parcours.

15. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a déclaré soutenir l'approche novatrice que le Secrétaire général de la CNUCED avait adoptée concernant les thèmes de la Conférence. Dans le même temps, la préparation générale de la onzième session de la Conférence devait être ancrée dans le suivi de la dixième session et de l'examen à mi-parcours. La question de la cohérence entre les politiques nationales et le processus de mondialisation, si elle englobait l'ensemble de la dimension du développement, constituait un très bon point de départ pour l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence. Le continent africain était confronté à de graves difficultés économiques et regroupait la majorité des PMA; la Conférence à sa onzième session devrait s'efforcer de trouver des solutions durables aux problèmes de l'Afrique afin de lui permettre de s'intégrer dans le système commercial multilatéral. La question de la cohérence pourrait englober un certain nombre d'éléments : accroissement des capacités de production et d'exportation des pays africains, en particulier de leurs PME, et identification des obstacles commerciaux; lutte contre la baisse continue des prix des produits de base; adoption de nouvelles stratégies de réduction de la dette en vue de renforcer l'initiative PPTE; renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le contexte du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok; et meilleure exploitation des nouvelles technologies de l'information pour le développement du commerce. Concernant le renforcement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, il serait essentiel d'intensifier le rôle de la CNUCED en tant qu'instance de pré – et post – négociation, en particulier dans le contexte de l'OMC, son rôle en tant qu'instance de dialogue sur le développement en général, et son rôle politique en tant qu'instrument multilatéral de réflexion sur le développement. Les États membres devaient établir un partenariat pour la mise en œuvre du plan de coopération technique proposé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2002. La CNUCED devait également activement participer au suivi des grandes conférences internationales qui avaient eu lieu. Enfin, le Groupe africain se félicitait de l'idée d'organiser une conférence qui serait à la fois plus courte et plus ciblée.

16. La représentante du **Venezuela**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la onzième session de la Conférence représentait un important défi, et que son groupe était déterminé à assurer le succès de la Conférence, à renforcer le rôle de la CNUCED et à promouvoir le développement.

17. Parlant au nom de son propre pays, la représentante a dit que la question de fond proposée pour l'ordre du jour se prêtait tout à fait à une évaluation du processus de développement depuis la dernière session de la Conférence. Il était essentiel de garantir la cohérence entre les règles existantes et la possibilité

d'appliquer des politiques actives permettant l'intégration dans les marchés et le développement. Le Venezuela escomptait des résultats concrets, en faisant observer qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur les travaux réalisés au cours de l'examen à mi-parcours concernant le fonctionnement de l'organisation.

18. Le représentant de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit qu'il était essentiel de ne pas perdre de vue la dimension du développement. Lorsque l'on considérait la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux, on devait se poser la question de savoir si le cadre international apportait le soutien voulu et s'il répondait aux besoins du développement. La libéralisation du commerce n'était pas une fin en soi; ce n'était qu'un moyen pour parvenir à une fin, qui était le développement général. Les règles et les réglementations internationales devaient donc tenir compte des besoins des pays en développement et ne pas empiéter sur leur marge de manœuvre nationale. En tant que principal organe pour la formation de consensus et l'examen des questions de commerce et de développement, la CNUCED devait aider les pays en développement dans le domaine des politiques commerciales, de la diversification et des stratégies nationales, du renforcement de la compétitivité internationale, etc. Ses travaux d'analyse devaient toujours chercher à établir des liens entre les stratégies de développement et la compétitivité, et la dimension du développement devait être présente dans toutes les activités.

19. Le représentant de la **Bulgarie**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que l'initiative du Secrétaire général concernant le point de fond de l'ordre du jour de la Conférence était tout à fait opportune et appropriée. Elle offrait un bon point de départ pour élaborer une liste détaillée de priorités qui répondrait aux attentes de tous les pays et confirmerait la place de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies travaillant avec efficacité à la cause du développement, du commerce et de l'investissement. Le Groupe D soutenait la proposition du Secrétaire général.

20. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que le renforcement de la cohérence entre les stratégies nationales et les politiques économiques mondiales était un thème d'un grand intérêt actuel. Les stratégies nationales et les processus mondiaux devaient se compléter et se renforcer mutuellement de façon que les objectifs fixés puissent être atteints. Dans le contexte de la croissance économique et du développement, promouvoir le commerce et l'investissement devait être une importante priorité pour les pays en développement, avec le soutien de leurs partenaires de développement. La diversification des exportations et la compétitivité des entreprises passaient par un renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la mise en place d'infrastructures productives. À cause de la faiblesse des prix des produits de base, il fallait concevoir des politiques garantissant la viabilité de la production, en particulier dans les pays exportateurs d'un seul produit de base, et les règles et mécanismes du commerce agricole devaient être rendus plus équitables. Des initiatives plus audacieuses devaient être prises concernant la dette et l'APD, et le suivi des récentes grandes conférences internationales devait être effectif et cohérent. On pourrait obtenir de meilleurs résultats en rapprochant les politiques nationales des processus internationaux.

21. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que son gouvernement attachait une grande importance à la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies spécifiquement chargé d'assurer le traitement intégré des questions

de commerce et de développement et des questions interdépendantes concernant l'investissement et la technologie. En raison du large éventail de politiques de développement considérées, le Gouvernement des États-Unis avait constitué un groupe de travail interinstitutions pour la préparation de la Conférence et il n'était donc pas encore en mesure d'approuver le point de l'ordre du jour proposé par le Secrétaire général de la CNUCED. La onzième session de la Conférence serait l'occasion d'examiner les principaux problèmes du jour et la meilleure façon dont la CNUCED pouvait aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement. Les États-Unis escomptaient que la Conférence se concentrerait sur la compétitivité, le renforcement des capacités productives nationales, ainsi que le renforcement des compétences de la CNUCED en matière de commerce et d'investissement en vue d'explorer de quelle façon les pays en développement pouvaient tirer parti de l'accès aux marchés pour attirer des investissements et accroître leur capacité nationale, ainsi que d'étudier les raisons pour lesquelles des politiques de développement avaient été un succès dans un pays et un échec dans un autre. Ils avaient anticipé un thème tel que « La croissance économique par la compétitivité : des politiques de développement qui permettent de saisir les possibilités offertes par le commerce et l'investissement ». « Renforcer la cohérence » ne correspondait pas vraiment aux compétences spécifiques de la CNUCED, et la proposition nécessiterait un travail considérable de définition de cette « cohérence » et du rôle de la CNUCED. La CNUCED ne devait pas être « suiviste », mais elle ne devait pas non plus s'ériger en instance centrale se proposant d'évaluer les activités en faveur du développement des autres organisations. Le développement reposait sur les politiques mises en œuvre au niveau national, et tout thème, quel qu'il fût, devait reconnaître la prééminence de ce fait.

22. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit qu'on ne pouvait établir le programme de la CNUCED sans tenir compte des événements mondiaux et des activités en cours dans d'autres organisations internationales. La situation internationale incertaine et les conséquences d'une éventuelle guerre risquaient d'influer sur les activités de l'ensemble du système des Nations Unies et devaient être correctement évaluées aux étapes préliminaires de la préparation de la onzième session de la Conférence.

23. La CNUCED était l'organisation qui se prêtait le mieux à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, et le suivi des grandes conférences des Nations Unies devait être assuré avec sa participation active. Les succès de l'OMC concernaient bien davantage le commerce que le développement durable. La croissance mondiale avait surtout profité au Nord, et le rôle de la CNUCED devait être de contribuer à réduire l'écart entre le Nord et le Sud. La CNUCED devait promouvoir à l'étude des stratégies nationales des pays en développement plutôt que de servir de simple instance de formation de consensus sur des questions concernant avant tout l'OMC, et elle devait se penser en tant qu'entité indépendante. Les pays en développement n'avaient pas les moyens d'accepter davantage de libéralisation et de concessions commerciales sans bénéficier d'échanges commerciaux équitables, mais les activités de la CNUCED sur les questions commerciales n'avaient pas nécessairement répondu aux besoins des membres. La CNUCED devait arrêter de s'occuper du commerce dans une optique de développement et commencer de s'occuper du développement dans une optique de commerce, en se préoccupant avant tout de développement.

24. Au cours des quatre dernières années, elle avait contribué à une meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, et ses activités de coopération technique et d'analyse avaient été utiles. La première priorité aujourd'hui devait être de renforcer le rôle de l'organisation, d'accroître son budget et d'en répartir les ressources selon le principe d'une répartition géographique équitable. Ensuite, il serait important d'aider les pays en développement dans les domaines de leur choix, d'assurer la participation de la CNUCED aux négociations en cours, et d'obtenir des réunions de la CNUCED des résultats satisfaisants reflétant l'ensemble des points de vue. Les experts de pays en développement devaient participer de façon équitable aux réunions d'experts, aux emplois disponibles au secrétariat et aux activités de la société civile.

25. Concernant la préparation de la onzième session de la Conférence, une attention particulière devait être accordée aux besoins en matière de développement des pays en développement, s'agissant plus particulièrement des politiques nationales, du rôle des PME dans l'accroissement de la compétitivité des exportations, des systèmes de gestion des risques dans le cas des pays tributaires des produits de base, de l'accès aux marchés et des parts de marché des pays en développement, de la cohérence entre la compétitivité et les politiques de concurrence, de l'accès à l'investissement et à la technologie, d'un plan directeur pour le commerce et les services, et de la coopération entre la CNUCED et les organisations régionales.

26. Le représentant du **Bangladesh** a dit que, depuis la dixième session de la Conférence, le monde avait connu de grands changements, dont des attentats terroristes, la menace de guerre, et des conflits régionaux, dont certains influeraient sur l'établissement de l'ordre du jour de la onzième session de la Conférence. En outre, en même temps que le paradigme de développement ne cessait d'évoluer, le fossé entre riches et pauvres ne cessait de s'élargir, en dépit des réformes structurelles, et il était évident que la Conférence à sa onzième session avait un rôle à jouer dans la recherche de solutions à cette situation de dégradation. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé d'assurer un traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de l'investissement et de la technologie, la CNUCED devait travailler à la formation de consensus dans ces domaines. La mondialisation ne profitait ni aux pauvres du monde, ni à la stabilité de l'économie mondiale, et le défi fondamental était de redéfinir le rôle des institutions internationales. La liberté du commerce n'avait pas garanti un commerce équitable en raison de facteurs tels que la lenteur de la libéralisation dans les secteurs intéressant les pays en développement, la baisse des prix des produits de base et l'existence d'obstacles non tarifaires. La CNUCED devait donc travailler à l'élaboration d'un programme relatif au commerce dans une optique de développement. Le système financier international avait évolué dans un sens qui favorisait les flux financiers privés par rapport aux flux financiers publics, la flexibilité des taux de change par rapport à la stabilité, et les créanciers par rapport aux débiteurs, et la Conférence à sa onzième session devrait considérer les limites de l'actuelle architecture financière. Les ressources financières pour le développement devenaient de plus en plus rares, et la Conférence à sa onzième session devrait concevoir un mécanisme de promotion des IED et autres flux financiers vers les pays en développement, en particulier les PMA. L'aide internationale n'avait pas réussi à éliminer la pauvreté, et les flux d'aide dépendaient davantage de considérations politiques, ce dont devrait se

préoccuper également la Conférence. Concernant la gouvernance mondiale, il n'existait pas de cadre institutionnel permettant aux pays en développement de participer effectivement aux débats sur les politiques économiques mondiales, et il n'existait pas non plus de régime réglementaire correspondant. La cohérence des politiques économiques mondiales devrait figurer en toute première place à l'ordre du jour de la Conférence. Enfin, il faudrait aborder la question du déficit de connaissance et de la fracture numérique. La Conférence devait promouvoir la cause des PMA.

27. Le représentant de **Cuba** a dit que la CNUCED était le lieu où les États membres pouvaient accroître leur compréhension consensuelle des grands événements économiques mondiaux de façon que les pays en développement puissent s'intégrer de façon progressive et profitable dans l'économie mondiale, en fonction de leur niveau de développement. Cuba soutenait la proposition du Secrétaire général concernant la question de fond de l'ordre du jour de la Conférence; la cohérence entre les processus économiques mondiaux et les stratégies nationales de développement devait reposer sur une analyse des modalités selon lesquelles les processus mondiaux pouvaient tenir le mieux compte des préoccupations et des intérêts des pays en développement et la dimension du développement être dûment prise en compte dans ces processus.

28. Tout en saluant la proposition du secrétariat concernant la question de fond de l'ordre du jour de la session de la Conférence, le représentant de la **Bolivie** a dit que la CNUCED aurait à participer davantage aux travaux d'organisations internationales, telles que la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, ayant une influence sensible sur les processus économiques mondiaux. La CNUCED devait également continuer d'aider les pays en développement dans leurs négociations, et à cette fin il fallait qu'elle dispose de davantage de ressources. Concernant la formulation des stratégies nationales de développement, la CNUCED ne devait pas se concentrer uniquement sur les PMA; elle devait aussi s'intéresser aux pays en développement économiquement faibles et vulnérables et aux pays en développement sans littoral. Les travaux de l'organisation devaient refléter la diversité des pays en développement, qui étaient diversement influencés par les processus économiques mondiaux. Il ne fallait pas généraliser la situation de ces pays si l'on voulait apporter des solutions efficaces à leurs problèmes spécifiques.

29. Le représentant du **Japon** a dit que la préparation de la Conférence devait contribuer à approfondir les débats sur le rôle central et les avantages comparatifs de la CNUCED dans l'actuel cadre multilatéral sur le commerce et le développement, en particulier par rapport aux négociations en cours à l'OMC. Le Japon se félicitait de la proposition du Secrétaire général concernant la question de fond de l'ordre du jour provisoire, qui pouvait servir de catalyseur pour des discussions plus poussées. Il était toutefois encore prématuré de fixer, à ce stade, l'ordre du jour de la Conférence.

30. Le représentant du **Sénégal** a dit que la réunion directive du Conseil se tenait à un moment crucial du calendrier international, avec la préparation en cours à la fois de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et de la onzième session de la Conférence. Dans ce contexte, les résultats des commissions étaient encourageants. L'exécution du NEPAD appelait des mesures et des engagements concrets de la part de la CNUCED et de la communauté internationale dans son ensemble, en particulier pour ce qui était du problème de la dette, et la Conférence à sa onzième

session devrait aider à dégager des solutions concernant la gestion et le règlement de la dette. Le thème de la Conférence devrait être suffisamment large pour couvrir les spécificités de l'Afrique en matière de commerce et de développement. Le Sénégal soutenait le thème proposé par le Secrétaire général de la CNUCED, tel que modifié par le Groupe des 77 et la Chine.

Décision du Conseil

31. À sa 940e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a chargé le Président de conduire des consultations en vue de parvenir à un accord sur les éléments suivants : question de fond de l'ordre du jour de la onzième session de la Conférence; thèmes spécifiques devant être abordés dans le cadre de cette question de fond; et dispositions relatives à la préparation de la Conférence. Il a décidé que la date limite pour l'obtention d'un accord serait la fin du mois d'avril, et qu'il entérinerait formellement cet accord à une reprise de sa trente et unième réunion directive en mai 2003. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de présenter, en vue des consultations, des propositions concernant les thèmes et les dispositions relatives à la préparation de la Conférence.

Chapitre III

Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent

a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, septième session (3-6 février 2003)

32. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom du Président de la Commission, a dit que la septième session de la Commission avait renforcé le rôle de celle-ci en tant qu'instance intergouvernementale capable de tenir des discussions utiles. Les débats de la Commission avaient permis de dégager une vision stratégique des questions systémiques, d'approfondir ainsi la dimension du développement dans les négociations commerciales multilatérales et de mettre en relief la situation à laquelle étaient confrontés les exportateurs des pays en développement sur les marchés mondiaux. En raison de l'importance pour les pays en développement des thèmes examinés, le Groupe des 77 et la Chine avaient proposé, mais en vain, l'adoption de conclusions concertées, en particulier sur le point 3 de l'ordre du jour.

33. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les activités du secrétariat dans le domaine du commerce étaient d'une importance vitale pour les PMA. Ceux-ci espéraient que les résultats de la session de la Commission seraient appliqués, et que toute l'attention nécessaire serait accordée à la diversification, à l'accès aux marchés et à la compétitivité dans le secteur des produits de base. Les PMA déploraient qu'il n'ait pas été possible d'adopter des conclusions concertées.

Décision du Conseil

34. À sa 941e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a pris note du rapport de la Commission (TD/B/EX(31)/4-TD/B/COM.1/58), fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, septième session (20-24 janvier 2003)

35. Le représentant du **Bélarus**, parlant en sa qualité de Président de la Commission, a dit que, sur la question des examens de la politique d'investissement, les pays développés comme les pays en développement s'étaient déclarés satisfaits du programme, et l'Union européenne avait souligné qu'il faudrait prévoir suffisamment de temps pendant les sessions de la Commission pour ces examens. Presque toutes les délégations avaient loué le volume et la qualité des contributions du secrétariat, et la réunion conjointe de la Commission et de la WAIPA avait été saluée comme une innovation positive.

Décision du Conseil

36. À sa 941e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a pris note du rapport de la Commission (TD/B/EX(31)/3-TD/B/COM.2/50), fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunion d'experts.

c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, septième session (24-27 février 2003)

37. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant en sa qualité de Président de la Commission, a dit que, concernant l'amélioration de la compétitivité des PME, il avait été souligné que des politiques macroéconomiques équilibrées devaient être considérées comme un élément fondamental de toute stratégie de compétitivité et que le caractère trop généraliste des politiques horizontales pouvait être corrigé par l'utilisation d'instruments ciblés complémentaires visant à promouvoir la coopération interentreprises. L'importance des transports et de la facilitation du commerce pour le renforcement de la participation des pays en développement au commerce mondial avait été soulignée, et de nombreuses délégations avaient noté l'importance de l'assistance fournie par la CNUCED à cet égard. Concernant les stratégies de commerce électronique, le manque de données sur l'utilisation des TIC et du commerce électronique empêchait de bien définir les domaines prioritaires d'action.

Décision du Conseil

38. À sa 941e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a pris note du rapport de la Commission (TD/B/EX(31)/5-TD/B/COM.3/55), fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (13-17 janvier 2003)

Décision du Conseil

39. À sa 941e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail (TD/B/EX(31)/2-TD/B/WP/160) et fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient.

Déclaration de clôture sur le point 3 de l'ordre du jour

40. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les thèmes examinés par les commissions avaient un rapport très étroit avec les intérêts des pays en développement. Les conditions nationales jouaient certes un rôle essentiel dans la création des conditions nécessaires à un développement durable, mais la communauté internationale devait être consciente

des difficultés auxquelles étaient confrontés les petits pays en développement et veiller à ce que l'environnement international leur soit propice. Les partenaires de développement devaient soutenir les activités de la CNUCED visant à l'élimination des obstacles au développement, car il était dans l'intérêt de tous que le développement soit un processus équitable.

41. Concernant le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, il était désormais évident qu'il existait différentes interprétations des résultats de l'examen à mi-parcours. Toutefois, ces résultats indiquaient clairement que, si le principal objectif d'une réunion était de consacrer le plus de temps possible au dialogue de fond, les pays membres conservaient néanmoins toute latitude de demander le type de résultat qu'ils jugeaient approprié. La Commission du commerce avait examiné des questions relatives aux produits de base de la plus grande importance pour les pays en développement, et le Groupe des 77, espérant obtenir l'adoption de conclusions concertées concises et équilibrées sur ces questions, avait déposé un projet de texte à cette fin. Le fondement des travaux intergouvernementaux de l'ONU était de permettre la formation de consensus et de conduire à l'élaboration de grandes orientations, et l'adoption de conclusions concertées sur le point en question aurait montré le désir collectif de la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes. Le résumé établi par le Président reflétait les vues exprimées à la Commission, mais ce qu'il fallait, c'était un texte de consensus représentant les vues de la Commission. La proposition du Groupe des 77 avait certes bénéficié d'un soutien massif, mais elle avait néanmoins été rejetée au motif que certains pays ne souhaitaient pas examiner un autre document. Le Groupe des 77 et la Chine insistaient sur le droit de tout pays membre de proposer un document de consensus qu'il jugeait important, et les États membres de la CNUCED avaient le devoir d'engager des consultations et de s'efforcer à parvenir à un consensus. L'avenir de l'activité intergouvernementale de la CNUCED serait fortement compromis si les délégations n'avaient pas la flexibilité et la sagesse nécessaires pour négocier des questions importantes pour elles-mêmes et pour l'organisation.

Chapitre IV

Questions diverses

Langues de publication de la documentation officielle du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC

42. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :

« Langues de publication de la documentation officielle du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC : projet de décision présenté par le Groupe des 77 et la Chine » (TD/B/EX(31)/L.2);

« Provision of documentation in six languages to the Joint Advisory Group of the International Trade Centre UNCTAD/WTO » (TD/B/EX(31)/CRP.1).

43. La représentante de la **Thaïlande** a présenté le projet de décision au nom du **Groupe des 77 et de la Chine** et a dit que les documents du Groupe consultatif commun faisaient partie de la documentation officielle du Conseil et devraient donc être établis dans toutes les langues officielles du Conseil de façon qu'un aussi grand nombre de personnes que possible y ait accès. Il ne devrait pas y avoir d'objection de principe à cela, et l'OMC avait décidé de s'en remettre à la décision de l'ONU. Le coût de la traduction de la documentation dans deux langues supplémentaires représenterait 0,5 % du projet de budget du CCI; la question des incidences budgétaires serait examinée par l'Assemblée générale.

44. Le représentant de la **Grèce**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que si le projet de décision était adopté, les coûts additionnels encourus devraient être financés dans les limites des ressources budgétaires existantes.

45. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que si l'Assemblée générale décidait que la documentation du Groupe consultatif commun devait être publiée dans deux langues supplémentaires, les coûts de traduction devraient être couverts par les ressources existantes.

Décision du Conseil

46. À sa 941^e séance plénière, le 10 mars 2003, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B/EX(31)/L.2. (Pour le texte de la décision, voir le chapitre I plus haut.)

Chapitre V

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) Ouverture de la réunion

47. La réunion a été ouverte par le Président du Conseil.

b) Adoption de l'ordre du jour

48. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(31)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I plus loin.)

c) Bureau

49. Le Bureau du Conseil, élu à la quarante-neuvième session ordinaire, se composait comme suit :

| | | |
|--------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| <i>Président</i> : | M. Dimiter Tzantchev | (Bulgarie) |
| <i>Vice-Présidents</i> : | M. Iouri Afanassiev | (Fédération de Russie) |
| | M. Boniface Chidyausiku | (Zimbabwe) |
| | M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa | (Brésil) |
| | M. Nathan Irumba | (Ouganda) |
| | M. Toshiyuki Iwado | (Japon) |
| | M. Douglas M. Griffiths | (États-Unis d'Amérique) |
| | M. François Leger | (France) |
| | M. Samuel T. Ramel | (Philippines) |
| | M. Lester Mejía Solís | (Nicaragua) |
| | M. Eberhard Von Schubert | (Allemagne) |
| <i>Rapporteur</i> : | M. Mehdi Fakheri | (Rép. islamique d'Iran) |

d) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

50. Le Conseil a été informé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comptait actuellement 192 États membres (liste reproduite dans le document TD/B/INF.199).

e) Composition du Conseil du commerce et du développement

51. Le Conseil a été informé qu'il comptait actuellement 148 membres (liste reproduite dans le document TD/B/INF.199).

**f) Désignation d'organismes intergouvernementaux
aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

52. Le Conseil a décidé d'inscrire l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAAID) sur la liste prévue à l'article 76 de son règlement intérieur. (Pour des renseignements généraux sur l'Autorité arabe, voir le document TD/B/EX(31)/R.1).

**g) Désignation d'organisations non gouvernementales
aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil**

53. Le Conseil a été informé que 188 organisations non gouvernementales étaient actuellement autorisées à participer aux travaux de la CNUCED (liste reproduite dans le document TD/B/NGO/LIST/5 et Corr.1).

h) Calendrier des réunions

54. Le Conseil a approuvé le calendrier révisé des réunions pour 2003 et pour le premier trimestre de 2004 (TD/B/INF.198/Rev.1).

i) Rapport du Conseil sur sa trente et unième réunion directive

55. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur les travaux de sa trente et unième réunion directive.

Annexe I

Ordre du jour de la trente et unième réunion directive

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Préparation de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI).
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent :
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, septième session (3-6 février 2003);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, septième session (20-24 janvier 2003);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, septième session (24-27 février 2003);
 - d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (13-17 janvier 2003).
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
 - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
 - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - d) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa trente et unième réunion directive..

Annexe II

Participation¹

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Afrique du Sud | Israël |
| Allemagne | Italie |
| Albanie | Jamahiriya arabe libyenne |
| Angola | Jamaïque |
| Arabie saoudite | Japon |
| Argentine | Jordanie |
| Bahreïn | Kenya |
| Bangladesh | Lettonie |
| Bélarus | Liban |
| Bénin | Madagascar |
| Bhoutan | Malaisie |
| Bolivie | Malte |
| Brésil | Maroc |
| Bulgarie | Mauritanie |
| Burundi | Mexique |
| Cameroun | Népal |
| Canada | Nigéria |
| Chine | Oman |
| Colombie | Ouganda |
| Congo | Panama |
| Croatie | Paraguay |
| Cuba | Pays-Bas |
| Danemark | Philippines |
| Égypte | Portugal |
| Équateur | République démocratique populaire de Corée |
| Espagne | République dominicaine |
| États-Unis d'Amérique | République tchèque |
| Éthiopie | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Fédération de Russie | Sénégal |
| Finlande | Serbie-et-Monténégro |
| France | Slovaquie |
| Gabon | Sri Lanka |
| Grèce | Thaïlande |
| Guatemala | Trinité-et-Tobago |
| Guinée | Tunisie |
| Inde | Ukraine |
| Indonésie | Venezuela |
| Iran (République islamique d') | Vietnam |
| Iraq | Yémen |
| Irlande | Zimbabwe |

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/EX(31)/INF.1.